

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU VALANT PROCÈS VERBAL

Etaient présents : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Daniel ASSE, Didier BOUTEILLER, Jason COLLEATTE, Cécilia D'ASTORG, Françoise DECAUX-TOUGARD, Tacko DIALLO, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Christine DUNET, Essaïd EZABORI, Christelle FERON, Romuald FONTAINE, Eve FROGER, Stanislas GRYSZATA, Barbara GUILLEMIN, Alain LANOE, Philippe LECOMPTE, Aurélie LEFRANCOIS ET TAHER, Patricia LEGROS, Corinne MAILLET, Roland MARUT, Valérie QUINIO, Sylvie RIDEL, Lionel ROSAY, Loïc SEGALEN, Karim TERNATI, François TORRETON, Anne VORANGER.

Etaient excusés : Inès BENZERROUK, Isabelle BERENGER (pouvoir à Anne VORANGER), Aurélien LEROY (pouvoir à Barbara GUILLEMIN), Bruno PREPOLESKI (pouvoir à Daniel ASSE), Rachida TLICH (pouvoir à Carol DUBOIS).

Monsieur le Maire ouvre la séance :

« Mesdames et messieurs les élus, Chers collègues, Chères Quevillaises, Chers Quevillais, Une fois n'est pas coutume, je ne peux débiter ce conseil municipal sans m'exprimer sur ma vie personnelle et les inquiétudes ou commentaires qu'elle a pu inspirer à certains d'entre vous, au cours des derniers jours. Depuis 23 ans, je partage la vie de Mélanie Boulanger, qui est depuis 18 ans mon épouse et depuis 12 ans la mère de notre fille. Elle est surtout une femme formidable, élevée au biberon de la République, celui qui fait grandir les enfants dans le respect, la probité et l'altruisme. Petite-fille d'agriculteurs brayons, fille d'une assistante maternelle et d'un dessinateur industriel, elle a choisi l'engagement politique pour être utile aux autres. C'est ce chemin qui nous a rapprochés, un peu comme des sportifs, des artistes ou tout simplement des collègues de travail se rencontrent. C'est ce chemin aussi qui l'a conduit à devenir maire de Canteleu. Elle l'est depuis 2014. Et depuis 7 ans, elle agit au quotidien pour la qualité de vie de ses concitoyens, ce qui implique notamment un combat acharné contre la délinquance. Tous ceux qui la connaissent, dans sa ville et au-delà, savent qu'elle mène ce combat en véritable « maire courage », maire m.a.i.r.e, et mère m.e.r.e, parfois au prix de sa propre sécurité et trop souvent hélas sans recevoir le soutien qu'elle demande à l'Etat. Ce soutien, nous l'avons d'ailleurs demandé ensemble, avec d'autres maires de la Métropole et son Président, il y a de cela quelques mois, en rappelant au gouvernement la promesse qu'il avait faite en 2019 d'augmenter les effectifs de la police nationale dans l'agglomération de Rouen. Nous attendons toujours la réponse. Je rappelle tout cela pour que chacun comprenne la stupeur qui nous a saisis, mon épouse et moi, à l'annonce de son placement en garde à vue, vendredi matin, dans le cadre d'une enquête relative à un trafic de stupéfiants. Parce qu'elle est maire de la commune où résident les trafiquants interpellés, elle a dû démontrer qu'elle n'entretenait aucun lien avec eux ! Le contresens est évident pour ceux qui suivent l'actualité locale. Mais il est vrai que l'enquête est pilotée depuis Bobigny et qu'ils ignorent là-bas nos réalités d'ici. Qu'à cela ne tienne, le travail rigoureux des enquêteurs a conduit le juge d'instruction à libérer Mélanie Boulanger, sans retenir aucune charge contre elle, et pour cause : toutes les auditions et vérifications opérées ont confirmé son innocence. Je n'en aurais donc pas parlé ce soir, si dans l'intervalle n'était intervenue une terrible violation du secret de l'instruction, jetant en pâture aux charognards la vie de mon épouse, la mienne et celle de notre fille. La garde à vue avait à peine commencé qu'elle était déjà annoncée par une dépêche AFP, aussitôt reprise par la presse et les réseaux sociaux. Pourquoi cette fuite vers les médias ? Par qui ? Pourquoi si vite ? Pourquoi les seuls noms cités ont-ils été ceux des élus, mais jamais ceux des trafiquants ? C'est tristement révélateur. Et c'est cela qui m'amène à en parler. Notre fille aurait sans doute supporté de ne pas voir sa mère pendant quelques heures, si cette absence n'avait pas été médiatisée comme elle l'a été, avec les

dégâts collatéraux que vous imaginez. Tous les trois, nous affrontons depuis vendredi une déferlante médiatique et numérique aussi injuste que violente, nourrie de rumeurs et de fake news, et qui alimente à son tour les conversations. Comme si la garde à vue valait culpabilité, alors qu'elle n'est qu'une façon - au demeurant très discutable - de faire la lumière. A moins que ce soit la fonction même de maire qui soit suspecte ? Comme s'il était inconcevable, dans notre société d'égoïsmes, que des élus s'engagent pleinement et sincèrement pour l'intérêt général. C'est pourtant ce que nous faisons pour nos communes respectives, que nous aimons et servons de toutes nos forces. Beaucoup d'habitants nous ont d'ailleurs apporté leur soutien, à Canteleu comme à Grand-Quevilly. Je les en remercie du fond du cœur. Sans ces ondes positives, le découragement aurait pu l'emporter sur l'engagement. Ce ne sera pas cette fois-ci ! Les charognards n'auront ni notre honneur ni notre renoncement. Ils nous trouveront au contraire sur leur route, plus déterminés que jamais à faire vivre nos valeurs, comme nous l'avons toujours fait, pas seulement dans les mots ou même dans l'action, mais dans la manière d'être et de vivre tout simplement. Je sais toutefois que d'autres habitants ont pu douter, de bonne foi, impressionnés par le battage médiatique, le poids des mots et le choc des photos. Je leur dis juste une chose très simple : depuis notre plus jeune âge, mon épouse et moi militons pour la justice sociale et contre l'argent-roi, ça n'est certainement pas pour nous vautrer, devenus parents, ni dans les stupéfiants ni dans rien d'illégal. Le fait que je n'ai pas moi-même été interrogé confirme d'ailleurs que cette séquence résulte d'une méprise - aujourd'hui dissipée - sur le travail de maire de mon épouse. Loin d'être mise en cause, elle doit être saluée et aidée pour ce travail ! Quant à nous, ici, nous devons poursuivre le nôtre dans la sérénité, au service des Quevillais. Je vous prie d'excuser la longueur de ce propos. Je n'ai pas vécu d'épreuve plus dure depuis le décès prématuré de ma mère, mais celle-ci je la vis sous le regard de tous. Il était donc de mon devoir d'en clarifier les enjeux. Devoir de père, p.e.r.e. Devoir de maire, m.a.i.r.e. Et devoir de mari, m.a.r.i., car trop de haine a été déversée. Or à l'instar de Salvador Dali, « je considère l'amour comme l'unique attitude digne de la vie de l'homme ». Montrons maintenant l'amour que nous portons à notre ville et soyons dignes de notre mandat en revenant à l'ordre du jour de ce conseil. Merci. »

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

DELIBERATIONS

DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Adopté à l'unanimité

M. Jason COLLEATTE a été désigné et a été assisté de Mme Nathalie PACOTTE.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité

DOSSIERS PRESENTES PAR MME DUNET

COMMUNICATIONS

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dont acte

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en ajoutant une obligation d'information au Conseil Municipal.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, dans les communes de plus de 20 000 habitants, le Maire doit présenter préalablement aux débats sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport est composé de deux grandes parties :

- la première résume la gestion des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle ;

- la deuxième synthétise les politiques publiques municipales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal.

Le rapport présenté compile les données de l'exercice 2020 concernant l'égalité femmes / hommes dans les fonctions municipales et dans les services de la Ville et du CCAS. Il analyse la fréquentation des équipements et services municipaux par les femmes et les hommes. Enfin, il annonce plusieurs perspectives pour 2021.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2022

Dont acte

La loi NOTRe pose les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux élus et aux citoyens. Il est soumis au conseil Municipal puis transmis aux services métropolitains et préfectoraux. Ce rapport doit donc permettre d'éclairer sur les grands équilibres budgétaires préalablement au vote du budget. De manière générale, ce rapport a évoqué les points suivants :

-la situation budgétaire en 2022 est le fruit des efforts de gestion et de prévision engagés par la Ville pendant les mandats précédents,

- les dépenses de fonctionnement sont stabilisées et la masse salariale maîtrisée,

- au niveau de l'investissement, sans remettre en cause l'excellente situation financière de la commune, 2022 verra la réalisation de gros chantiers dans les quartiers, les écoles, les équipements sportifs et le théâtre.

La Municipalité tient ses engagements pour une Ville durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire, dynamique.

Mme FROGER demande la parole :

« Merci Monsieur le Maire. Le rapport d'orientations budgétaires pour 2022 s'inscrit dans la continuité de celui qui nous avait été présenté en octobre dernier. Donc, les mêmes orientations politiques, c'est logique dans votre cas, et donc les mêmes réserves pour les élus d'opposition que nous sommes. C'est logique aussi. Vous l'avez vu je crois au cours de l'année passée, mais nous avons toujours voté avec pragmatisme, dans le sens de ce que nous considérons être l'intérêt général et même le bien commun – votant donc favorablement aux délibérations qui allaient dans le bon sens. Mais aussi, nous sommes intervenus pour vous alerter et même parfois pour nous opposer clairement. Ça ne vous surprendra toutefois pas que, pour ces orientations budgétaires, nous ayons un avis défavorable dans la mesure où elles traduisent vos choix politiques, qui ne sont évidemment pas les nôtres. Alors nous irons bien-sûr davantage dans les détails lorsque nous serons amenés à voter pour le budget en décembre, mais les signaux ne vont déjà ici pas dans la bonne direction. Sur la fiscalité notamment, nous étions déjà intervenus l'an passé pour réclamer une baisse. En effet, vous affirmez régulièrement la bonne gestion financière de la ville. Soit, mais vous n'en tirez pas les conséquences malheureusement. A savoir, que cela devrait profiter aux Grand-Quevillais. Et donc, cela devrait permettre une baisse de la fiscalité locale. Même minime, une baisse permettrait d'envoyer un signal de solidarité à nos concitoyens, qui viennent de passer, vous le savez, deux années particulièrement éprouvantes. Et ils doivent d'ailleurs désormais affronter de véritables attaques contre leur pouvoir d'achat, avec notamment la hausse du carburant, du tarif du gaz et de l'électricité. A ce titre, tout euro que nous pourrions leur restituer serait le bienvenu, je l'imagine... Je voulais également revenir, juste en quelques mots, sur la partie que vous avez dédiée à la « communication ». Vous semblez particulièrement fier de l'installation de ces panneaux d'affichage libre – vous en avez d'ailleurs fait la promotion dans le journal municipal. Je me permets quand même de préciser que ces panneaux ont été installés grâce à l'intervention des élus RN – et nous avons même dû saisir le préfet compte tenu de votre inaction, malgré nos sollicitations. « Murs propres, peuple muet », vous connaissez sans doute la formule que l'on prête aux Romains antiques : eh bien avec ces panneaux, c'est un peu de parole qui a été rendu au peuple. Je vous remercie. »

M. le Maire reprend la parole :

« Merci à vous. J'ai noté les deux mots de continuité et de logique dans les orientations budgétaires que nous avons présentées, je les prends comme des compliments et donc je vous en remercie. De la même façon, je note que vous votez avec pragmatisme, c'est ce que vous indiquez, les délibérations qui vont dans le bon sens. Permettez-moi quand même de relever que c'est un peu facile de voter les délibérations qui vont dans le bon sens et de systématiquement vous opposer à la fois aux orientations budgétaires, au budget et au BS qui permettent concrètement de financer ces délibérations. C'est-à-dire qu'à un moment donné, par rapport à cette observation, certes vous votez les délibérations, mais vous refusez les moyens de les mettre en œuvre et, de ce point de vue-là, vous n'êtes pas tout à fait dans la logique que vous revendiquez il y a quelques instants. De ce point de vue encore et pour terminer, parce qu'il faut être très honnête avec nos concitoyens, vous réclamez la baisse de la fiscalité. Je rappelle que désormais, la seule fiscalité sur laquelle la Ville dispose d'un pouvoir concerne la taxe foncière, et que, par ailleurs, la taxe d'habitation est en cours de suppression définitive. Donc reconnaissez quand même, même si ce n'est pas le fait de l'équipe municipale, que s'agissant de fiscalité locale, les habitants n'ont plus aujourd'hui à payer la taxe d'habitation, qu'auparavant ils payaient, il y a donc objectivement une baisse significative de ce point de vue-là. S'agissant de la taxe foncière, nous assumons en effet cette année, comme l'année précédente, le fait de ne pas la diminuer mais de ne pas non plus l'augmenter et je rappelle, car il est important d'avoir les idées claires aussi à cet égard, que cela nous situe très en deçà de toutes les communes voisines et comparables parce que le taux de taxe foncière sur Grand-Quevilly est de 23.76% quand il est à Mont-Saint-Aignan de 23.95%, à Sotteville de 27.32%, à Elbeuf de 27.51%, à Saint-Etienne de 30.49%, à Canteleu de 30.89%, à Petit-Quevilly de 33.22%. Il me semble, par conséquent, que nous marchons sur nos deux jambes c'est-à-dire l'équilibre nécessaire entre les recettes et les dépenses et en tenant cette position-là, nous sommes en capacité d'agir là où les Quevillais ont besoin de nous, et vous avez entendu dans les orientations présentées par Mme Dunet qu'en effet, notre équipe porte un projet d'actions très ambitieux qui nécessite de pouvoir mobiliser des moyens. Voilà comment nous allons mobiliser ces moyens, tout en assumant le fait que la taxe d'habitation a été supprimée, elle est en partie compensée dans le budget de la Ville par l'Etat, mais en partie seulement. Et bien cet effort, ce sont les Quevillais qui en profitent en ne payant plus la taxe d'habitation, mais pour le reste, ils profiteront comme je crois c'est déjà le cas depuis plusieurs mandats et depuis un an pour ce qui nous concerne, ils profiteront de l'action que nous mettons en place avec les recettes que nous cherchons à mobiliser, qui sont aussi, vous l'avez entendu, d'autres recettes en provenance d'autres origines. Merci de vos observations. »

DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

DELIBERATIONS

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE SIEGEANT AU CONSEIL D'ECOLE D'ANNE FRANK SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

La démission de Monsieur Antoine JACQUES étant effective depuis le 10 septembre 2021, il convient de nommer un nouveau représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école Anne Frank. A l'issue du vote à mains levées, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Mme Cécilia D'ASTORG est nommée.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL VAL DE SEINE

Adopté à l'unanimité

La démission de Monsieur Antoine JACQUES étant effective depuis le 10 septembre 2021, il convient de nommer un nouveau représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration du lycée professionnel Val de Seine. A l'issue du vote à mains levées, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Mme Valérie QUINIO est nommée.

DOSSIER PRESENTE PAR M. MARUT

DELIBERATION

ACCUEIL SCOLAIRE INTERCOMMUNAL-PARTICIPATION AUX CHARGES DE SCOLARITE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Adopté à l'unanimité

Depuis 1997, la Ville est signataire de conventions intercommunales d'accueil scolaire permettant de déterminer la répartition des charges de scolarité entre la commune d'accueil et la commune de résidence pour les enfants hors commune scolarisés dans le premier degré. La convention pour la période 2015 à 2021 étant arrivée à terme, une nouvelle convention est signée pour la période 2021 à 2026.

DOSSIER PRESENTE PAR M. LECOMPTE

DELIBERATION

CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / CANOPE - RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT AUX RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES ET MATERIELLES - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Adopté à l'unanimité

Depuis de nombreuses années, la Ville soutient les enseignants par la mise à disposition d'outils numériques (ordinateurs, imprimantes, logiciels éducatifs, écrans numériques interactifs, tablettes, robots) ainsi que l'achat de matériels pédagogiques divers (livres, jeux...) au bénéfice des enfants dans les écoles. En parallèle et en complément de ces soutiens, la Ville renouvelle la convention avec le Réseau Canopé qui permettra aux enseignants ainsi qu'au personnel municipal intervenant auprès des enfants sur les temps périscolaires de bénéficier d'un accès à de nombreuses ressources éducatives et pédagogiques, numériques et matérielles ainsi que d'un accompagnement à leur utilisation selon les outils.

DOSSIER PRESENTE PAR MME MAILLET

DELIBERATION

STRUCTURE INTERMEDIAIRE LE PASS'AGE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

Adopté à l'unanimité

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a mis en place un accueil pour les pré-ados (du CM2 à la 5^{ème}), le « Pass'âge ». Le règlement intérieur des accueils de loisirs et des séjours sera modifié pour tenir compte des modifications de fonctionnement liées à ce nouveau dispositif.

DOSSIERS PRESENTES PAR M. EZABORI

DELIBERATIONS

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES CONCERNANT LA SOLUTION NUMERIQUE PROXITY

Adopté à l'unanimité

La Ville souhaite agir pour renforcer l'économie locale en impulsant la mise en œuvre d'un programme de fidélité collective visant à aider les commerçants à développer la fréquentation en magasin et leur chiffre d'affaires. Le dispositif de fidélité de PROXITY a été retenu, il associe une solution numérique (carte de fidélité, constitution et gestion d'un fichier clients, ...) à des actions de dynamisation du trafic en magasin. Le prestataire retenu est référencé dans le guide des solutions numériques de la Banque des Territoires. Au titre du Plan de Relance, cette solution est éligible à l'octroi d'une subvention à hauteur de 80% du montant du devis présenté par PROXITY. La Ville a engagé les démarches pour en bénéficier. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de co-financement avec la Banque des Territoires qui doit être jointe au dossier.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES POUR 2022

Adopté à l'unanimité

Chaque année, la Ville peut accorder des dérogations aux commerçants pour leur

permettre d'employer leurs salariés le dimanche lorsqu'une hausse d'activité le justifie (périodes de soldes, fêtes de fin d'année, portes ouvertes...) dans la limite de 12 dimanches par an. Depuis plusieurs années, la Ville a fait le choix d'autoriser les commerçants à déroger à la règle du repos dominical des salariés dans la limite de 5 dimanches par an permettant ainsi de garantir un équilibre entre la consommation et le travail, mais également entre les grandes enseignes et les commerces de proximité. Pour 2022, après sollicitation des commerçants de la Ville pour connaître leurs préférences sur les dates d'ouvertures, les jours suivants sont retenus : 16 janvier, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022.

DOSSIER PRESENTE PAR M. TERNATI

DELIBERATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, PRÉSENTÉE PAR SENALIA SICA À ROUEN

Adopté à l'unanimité

En application de l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, l'avis du conseil municipal est sollicité sur la demande d'enregistrement, présentée par SENALIA SICA, pour l'exploitation d'une installation de stockage de fèves de cacao et de produits alimentaires en vrac, sur le domaine portuaire à Rouen. En complément du hangar 126 déjà exploité, SENALIA SICA souhaite exploiter les hangars 132 et 133, d'une superficie d'environ 8 000 m² chacun. L'ensemble des 3 hangars représentent un volume total de 150 000 m³. Considérant que le projet présenté par SENALIA SICA ne présente pas d'impact notable sur les différentes composantes de l'environnement, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande d'enregistrement.

DOSSIER PRESENTE PAR M. LE MAIRE

DELIBERATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Adopté à l'unanimité

Le tableau des emplois est remis à jour suite aux différentes modifications :

Direction de la restauration municipale et de l'entretien

Un emploi de référente de la gestion de l'entretien est occupé par une agente titulaire dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs. Suite à réussite à concours, l'agente sera nommée dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Direction des affaires générales et de la commande publique

Au sein de la Direction, un emploi de gestionnaire comptable est occupé par une agente dont le contrat arrive à échéance le 8 décembre 2021. Son contrat sera renouvelé pour une durée d'un an à compter du 9 décembre 2021.

Direction des services techniques

Urbanisme réglementaire et opérationnel

Un emploi de technicienne en charge des commissions communales de sécurité et d'accessibilité est occupé par une agente contractuelle. Suite à réussite à concours, l'agente sera nommée dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

COMMUNICATION

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dont acte

21 décisions ont été prises au cours de la période du 27 août au 27 septembre 2021, elles relèvent toutes de la gestion courante de la commune (tarifs municipaux, marchés publics, avenants aux marchés publics, déclarations d'intention d'aliéner, frais et honoraires d'avocats, notaires et huissiers de justice, locations et mises à disposition de biens, concessions cimetière, ...).

M. GRYSZATA demande la parole :

« Merci Monsieur le Maire. Je fais suite au courrier que vous avez envoyé aux anciens et puis beaucoup d'habitants nous demandent effectivement qu'est-ce que vous préparez comme cadeau qui devrait ravir le plus grand nombre. »

Mme DUBOIS répond :

« Merci Monsieur GRYSZATA de me permettre de m'exprimer sur ce sujet et d'informer ainsi les grand quevillais qui nous suivent. Comme vous le rappelez, nous avons été contraints d'annuler les banquets 2021, en raison des incertitudes sur la propagation de la covid 19 et ses variants durant la période d'automne qui débute. En remplacement de cet événement festif, nous sommes heureux d'offrir deux bons d'achat de 10€ (soit 20 € par personne) aux 5 500 seniors concernés, à utiliser chez les commerçants partenaires à Grand Quevilly. Nous offrirons aussi notre traditionnelle boîte de chocolats. Les seniors ont reçu un courrier pour les informer de notre démarche et les assurer de notre soutien en cette période parfois un peu délicate pour eux. »

Monsieur EZABORI complète :

« Je tiens à ajouter que c'est donc un échange 100% gagnant pour tous : nous protégeons nos aînés, ce qui est cher à notre collègue Carol Dubois et à l'ensemble du Conseil Municipal, et nous serons présents pour les fêtes de fin d'année à leurs côtés et nous consommons local. Encore une fois, nous respectons nos engagements du livre des projets : maintenir un moment festif et poursuivre les achats de la Ville auprès des commerces locaux afin de renforcer l'attractivité de nos commerces de proximité. Et après la belle journée de samedi autour de la journée nationale du commerce de proximité, je ne doute pas que de nombreux commerçants seront partenaires de cette opération. »

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Nous sommes en attente de finaliser tout cela. Cela a été dit, on a eu samedi une très belle journée, je dois remercier les collègues et les services qui ont participé à cette réussite mais bien sûr d'abord et avant tout les commerçants et leurs clients et là, nous allons effectivement, avec ce dispositif, créer une opportunité nouvelle qui vise à compenser, en tout cas en partie, l'annulation contrainte des banquets. L'objectif étant, bien évidemment, comme nous en avons pris l'engagement, de renouer avec cette belle tradition dès que nous le pourrons, et chacun comprendra, je crois, compte tenu des incertitudes très fortes et du délai nécessaire à la préparation de ces événements qu'il faut encore, pour cette année, modifier notre approche mais précisément, c'est une approche nouvelle, et donc nous allons innover et tester cette expérience. Merci à vous »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire prononce la levée de séance à 19h40.

Secrétaire de séance